



Fiche d'inscription ENFANTS
Engagement pour l'année 2023-2024

L'Atelier des collines

Cours de Dessin et Peinture

NOM et PRÉNOM de l'élève :

Date de naissance :

NOM et PRÉNOM du responsable légal :

Adresse :

Mail : (en minuscules)

Téléphone 1 : **Téléphone 2 :**

1 / Adhésion annuelle obligatoire (Rayez la mention inutile)

INDIVIDUELLE : **20 €** FAMILIALE (même foyer) : **28 €**

2 / Cours avec engagement à l'année pour 28 séances de 1 heure 30 (hors congés scolaires)

Les cours manqués ponctuellement peuvent être rattrapés sur une autre session, après entente avec la professeure (dans la limite des places disponibles).

3 / Mode de règlement (Rayez les mentions inutiles)

1 chèque	de 256,00 €	encaissement en octobre, le 15 du mois
3 chèques	de 85,35 €	encaissement en janvier et mars, le 15 du mois
5 chèques	de 51,20 €	encaissement en octobre, novembre, janvier, mars et mai, le 15 du mois
8 chèques	de 32,00 €	encaissement d'octobre à mai, le 15 du mois

4 / Cours souhaité (Rayez la mention inutile)

MERCREDI de 14h à 15h30

MERCREDI de 16h à 17h30

5 / Je suis informé que

L'inscription de mon enfant ne sera validée qu'à réception de :

- La fiche d'inscription dûment renseignée,
- Le paiement de l'adhésion,
- Le règlement des cours, selon la formule choisie, au moyen de chèques établis :
 - à l'ordre de "L'Atelier des Collines",
 - adressés à l'Atelier des Collines – 33 rue des Cèdres – La Brouterie – 16600 Mornac,
 - ou remis en main propre à un membre du bureau

- Le règlement intérieur daté et signé :
 - adressé à l'Atelier des Collines – 33 rue des Cèdres – La Brouterie – 16600 Mornac,
 - ou remis en main propre à un membre du bureau.

Pour une gestion optimale des inscriptions, nous vous remercions de procéder à la transmission de ces documents en une seule remise ou envoi.

6 / Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'Atelier des Collines

Téléchargeable sur le site <https://www.associationpicturale.fr/infos-1/>

7 / Autorisation parentale

- Des **sorties**, aux abords de la salle de cours, peuvent être organisés par la professeure pour un travail ponctuel à l'extérieur, si le temps le permet (jardin devant médiathèque ...).
- Des **photos** ou **vidéos** des élèves en activité à l'Atelier, ou de leurs travaux, peuvent être prises au cours de l'année pour illustrer le journal municipal ou pour alimenter notre site internet, étant établi que le visage de votre enfant est systématiquement flouté.
- Les enfants ou adolescents inscrits à l'Atelier sont placés sous la **responsabilité** de la professeure, Mme Michèle Boden Soulivet, pendant la durée des cours. Aucun élève n'est autorisé à quitter seul l'Atelier, ou à en repartir avec une personne autre que celle(s) désignée (s) par son (ses) responsable(s) légal (aux) sur la présente autorisation.

Je soussigné(e),

responsable de légal de l'enfant

autorise n'autorise pas mon enfant à participer aux sorties aux abords de l'atelier

autorise n'autorise pas la prise en photo ou en vidéo de mon enfant aux conditions mentionnées dans le règlement intérieur, étant entendu que mon enfant en accepte également les termes

autorise n'autorise pas mon enfant à quitter seul l'Atelier à la fin du cours

autorise mon enfant à repartir de l'atelier avec les personnes désignées ci-dessous :

-
-
-

Fait à

Signature du responsable légal

Le